

CONTREXÉVILLE

de **Gustave LEVEN - PERRIER** à **Helmut MAUCHER - NESTLÉ**

Le nom de Gustave Leven évoqué dans l'article de Gilou Salvini « L'aventure de l'industrie hôtelière contrexévilloise »¹ me remet en mémoire un chapitre d'une de mes deux longues études, parues en «tranches» hebdomadaires, durant les années 1989 et 1992, dans « l'Abeille de Neufchâteau ». J'y évoquais les âpres luttes pour la conquête de Perrier, alors aux mains de la famille Leven.

Il va sans dire que le présent article, tout en gardant les grandes lignes du précédent, a subi quelques modifications, bénéficiant des approfondissements dus à des recherches ultérieures.

Je passerai rapidement sur la « prise de pouvoir » de François André, possesseur d'une collection de casinos et de stations balnéaires dont les fleurons étaient Dauville et Le Touquet. En acquérant en 1929, 19.486 actions lors de l'émission de 20.000, première tranche d'augmentation de capital, soit 5.845.000 francs sur un capital social de 8.400.000 francs, il ajoutait ainsi une nouvelle perle à son collier d'établissements ; ce qui constituait certainement le but principal de son intervention.

En 1953, Contrexéville connaissait alors une sérieuse éclipse et la municipalité ne fut guère peinée de l'absorption de la société par le dynamique groupe Perrier. Philippe Bouvard, bon connaisseur des casinos pour les avoir fréquentés assidûment (et y avoir « flambé »), narre les conditions dans lesquelles se fit cette vente comme l'a rappelé Gilou Salvini.

Perrier :

Il n'est peut être pas inutile d'évoquer l'origine de l'appellation Perrier : Louis Eugène Perrier, docteur en médecine², quitte la station thermale d'Euzet, située à 15 kilomètres au Sud-Est d'Alès, dont il avait la direction à la fin du XIX^e siècle. D'abord prise à ferme pour 5.000 francs, il acquiert la source des Bouillens à Vergèze³ en 1898. Pour ce faire, il ne s'est guère déplacé que d'une cinquantaine de kilomètres.

Un certain Granier, maire de Vergèze avait acquis la source en 1847 et une société des Eaux minérales de Vergèze avait vu le jour dans les années 1868. Incendié en 1870, l'établissement fit alors faillite. Un cultivateur, Louis Rivière l'avait repris en 1888 et fait appel à Louis Perrier qui, nous l'avons vu, d'abord fermier, en était devenu propriétaire. En 1903, Sir Saint-John Harmsworth était devenu l'associé de Perrier, lequel manquant de moyens financiers le lui avait rétrocédé. C'est ce dernier qui donna à la source le nom de Perrier.

Déclarée d'intérêt public en 1933, elle est recédée en 1947 à Gustave Leven, jeune agent de change parisien. La source était alors dans un état de quasi abandon et l'embouteillage réalisé manuellement.

Leven réalise un vaste plan de modernisation, plus que quadruplant la superficie des bâtiments où étaient fabriqués tous les composants de la bouteille. En 1973, est créée la Verrerie du Languedoc, le sable étant tiré au pied du mont Ventoux.

À Jean Davray, « complice de toujours » de Gustave Leven, fut confiée la promotion de la marque et la vice-présidence. De 1948 à 1952, la production passa de 30 à 150 millions de bouteilles pour atteindre à l'apogée de Leven, en 1988, 1 milliard.

En 1990, la source de Vergèze sera sérieusement ébranlée par la crise du benzène, laquelle nous le verrons ne sera pas suffisante pour éteindre les nombreuses convoitises.

La station d'Euzet, que Piganiol de la Force (1673-1753) décrivait comme « un méchant village où il y a peu de logements propres pour les malades attirés par la renommée des eaux sulfureuses » (sulfuro-bitumeuses et sulfurées calciques) « qui ont un goût désagréable comme la poudre à canon »⁴

est de nos jours en ruine : elle a cessé de fonctionner depuis la deuxième guerre mondiale, les frais ayant été jugés trop considérables pour la moderniser. Le débit actuel est d'ailleurs des plus réduits.

À présent les Fumades, à 15 kilomètres au Nord-Est d'Alès, offrent aux curistes des eaux de même nature.⁵

En 1841, le propriétaire des eaux minérales d'Euzet avait acheté celles de St-Jean de Ceyrargue, commune limitrophe. Elles avaient été autrefois la propriété de gentilshommes verriers, nombreux dans cette région de

1 Numéro 41 de Gunderic.

2 Le Docteur Perrier, polygraphe fécond, auteur de nombreuses études et articles traitant d'histoire, de géographie, de religion, publié en 1901 des « Considérations sur les sources d'eaux minérales et de gaz carbonique des Bouillens Vergèze ».

3 À 16 km au Sud-Ouest de Nîmes. On prétend qu'Hannibal aurait bu de son eau lors de son passage d'Espagne en Italie.

4 Souvenons-nous des descriptions anciennes de Contrexéville, guère plus flatteuses, par le docteur Treuille notamment. Redécouvertes au début du XVIII^e s., les eaux d'Euzet étaient déjà connues des Romains.

5 Les Fumades et Euzet appartenaient dès 1881 à la Cie Générale des Eaux du Midi.

garrigue, les Montolieu et les Azémar. À la fin du XIX^e s. on y découvrit une source calcique et magnésienne, issue non pas des couches triasiques, comme celles du bassin Contrexéville – Vittel, mais du crétacé et de l'oligocène aux horizons dolomitiques gypseux et bitumineux. On l'appela « la Contrexéville du Midi » !⁶ Décidément le nom de Perrier était bien prédestiné à être associé à celui de Contrexéville.

Enfin Perrier vint... ou la guérilla Contrex – Vittel :

Gustave Leven⁷ avait donc repris Perrier avec son frère Édouard ; il est toutefois difficile de connaître exactement son capital personnel à cette époque, lui et sa famille (18 % ?). Mais c'est incontestablement lui qui avait su créer à la sources des Bouillens une renommée mondiale.

Quel mobile avait bien pu déterminer Perrier à se rendre acquéreur de la source du Pavillon et de l'Établissement thermal de Contrexéville ?⁸

Une possible raison avancée est le désir de Perrier de faire pièce à la « Vitelloise », tout nouvellement créée et qui connut un grand succès : la compagnie de la source de Vergèze fut amenée à pousser à son tour son pion sur l'échiquier des rivalités entre grandes sources par l'achat en 1953 de la Société des Eaux minérales de Contrexéville dont les gros actionnaires étaient entre autres, nous l'avons vu, François André mais également, à un niveau inférieur, Melle Graux, fille de médecin contrexévillois.

À cette première passe d'armes devait succéder rapidement une seconde. Autour de 1955 – 56, la source Prima⁹ passe dans l'orbite de Vittel. Un second forage est opéré à *Chère Terre*, aussitôt interdit. Prima sera peu exploitée. Embouteillée à *Chère Terre*, (il n'y a que la rue Ernest Daudet à traverser), l'eau de Prima est ensuite déversée à Vittel ! Actuellement l'exploitation en a cessé, les locaux étant désormais la propriété d'une grande surface.

À ce nouveau « coup » de Vittel, Contrexéville ripostera par l'acquisition à la même époque de la Sté anonyme de la Grande Blanchisserie et Teinturerie Lorraine à Vittel, très proche des sources Impériale, Centrale et Galien, dont le siège social sera dès lors 8, rue du Hanovre, à Paris, à la même adresse que la S.E.M.C.¹⁰

Où les deux cités thermales ne sont plus que l'enjeu d'une âpre bataille :

La lutte entre Contrexéville et Vittel, qui jusqu'alors avait eu pour cadre le seul hexagone, acquit trente ans plus tard une dimension européenne.¹¹

L'« exemplaire » bataille juridico-boursière que se livrèrent le groupe Agnelli (Fiat) et le tandem Nestlé-B.S.N, à coups d'O.P.A, mais toutefois sous arbitrage, est à la guérilla Vittel-Contrexéville ce que les guerres du Golfe et d'Irak sont aux conflits féodaux. Loin d'assurer le rôle de protagonistes, les deux cités thermales ne sont plus que l'enjeu de luttes entre superpuissances.¹²

L'O.P.A sur Exor :

En novembre 1991, une offre publique d'achat de la part du groupe Agnelli est lancée par l'intermédiaire du holding luxembourgeois IFINT des mêmes Agnelli sur les deux tiers puis sur la totalité du capital d'Exor, qui représente alors une capitalisation boursière de 4,5 milliards de francs. Exor s'appelait jusqu'en 1984 Félix Potin, date à laquelle il avait vendu sa participation dans Primistères qui exploitait les enseignes Potin. André Mentzéloupoulos, reprenneur de Félix Potin, laissait à son héritière Corinne plus de 30% d'Exor, un empire de 10 milliards édifié notamment sur la vente en 1984 d'un vaste parc immobilier situé principalement dans le Triangle d'or parisien, la possession de 35% de Perrier¹³, de 2,5% de celui de Suez et du prestigieux vignoble de Château Margaux. Agnelli, ami de longue date de Mentzéloupoulos, en devenant ainsi le principal actionnaire d'Exor,

6 En réalité deux sources : A (Dr. Ayphan) et B (Dr. Béchamp) découvertes en 1870. C'est le professeur Béchamp, de Montpellier, qui qualifia sa source de « Contrexéville méridionale », « lymphe minérales » pour le professeur Gubler.

7 Né ca 1914, il est le fils d'un agent de change parisien. Sa famille possède une Société de Bourse (75 salariés en 1991 – 80 millions de Francs de chiffre d'affaires).

8 L'ensemble constituant la Sté Générale de Grandes Sources.

9 Cf. mon étude parue dans les n° 35, 36 et 37 de Gunderic où est évoquée rapidement l'histoire de la source Prima.

10 Toujours dans le droit fil de cette guérilla, Perrier effectuera en 1960 – 61 trois sondages à Crohin, dont l'un, « Reine Lorraine », est utilisé dans les salles d'hydrothérapie de Contrex. Et comme toujours en de telles occasions, Vittel ripostera par un captage sur la même ligne de faille, dans le vallon Saint-Maurice, non exploité.

11 Sir Léon Brittan, alors commissaire européen à la concurrence, était intervenu au cours et au terme de cette bataille.

12 Nestlé-Indosuez avait dédaigneusement jugé que Perrier était alors « géré comme une P.M.E » ! (qui néanmoins ne connaissait pas encore la crise).

13 En accord avec Gustave Leven, Exor-Société Générale s'était assuré en 1987 de plus de 40% des droits de vote aux assemblées d'actionnaires de Perrier et devenait holding de contrôle de Perrier. La Société Générale pour sa part, possédait 35% du capital. Le mariage Corinne Mentzéloupoulos – Hubert Leven, neveu de Gustave et par ailleurs vice-président de l'Alliance Israélite Universelle, avait contribué à renforcer le groupe Exor.

Ajoutons que pour sa part, Perrier, outre ses 18% d'Exor, détenait 57% des Caves de Roquefort (26% au Crédit Agricole), Contrexéville, Volvic, Vichy-Saint-Yorre et Célestins, une partie de San-Pellegrino (35%), l'américaine Arrowhead et un portefeuille (américain) de sources locales.

avait mécontenté les actionnaires minoritaires Suez (gros minoritaire à 10%), la Caisse des Dépôts et le Crédit Agricole.

Corinne Mentzélooulos se voyait attribuer en échange 6,6% dans le holding luxembourgeois IFINT ¹⁴, actionnaire par ailleurs d'Exor avec SOPAREXO et Rovida, holding Suisse.

Il faut préciser qu'au cours de l'année 1991, l'IFINT, déjà possesseur de 8% d'Exor, ayant acquis le solde de la participation de la famille Mentzélooulos, actionnaires historiques, et franchi le seuil du capital, Agnelli se voyait contraint par la réglementation de lancer une offre publique d'achat sur les 2/3 restants puis à 100% devant, nous l'avons vu, le mécontentement des minoritaires et pour limiter une possible surenchère.

Depuis la mort d'André Mentzélooulos en 1980, Jacques Vincent présidait Exor puis succédait à Gustave Leven à partir de 1990 à la tête de Perrier. Son départ avait été provoqué par la tentative manquée de raid sur la Société Générale (détentrice de 2,5% de Perrier) en association avec les deux autres « golden papiers », François Dalle (l'Oréal) et le patron des chaussures André (plus tard Vivarte).



Corinne MENTZELOPOULOS



Jacques VINCENT

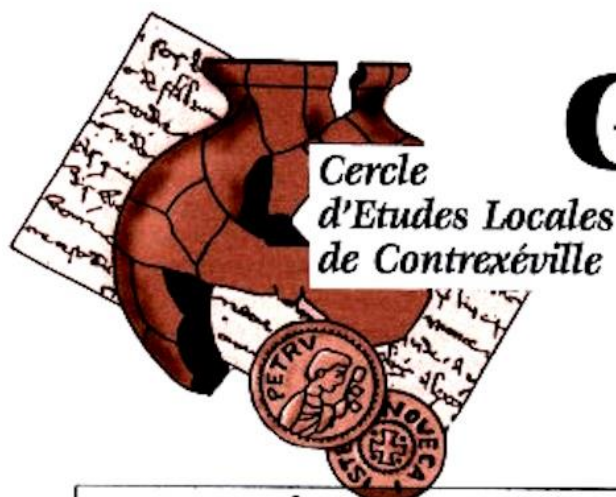


Gustave LEVEN



Giovanni AGNELLI

¹⁴ Un holding est une société qui ne possède ni usines, ni terrains, ni outillages, ni mines, par conséquent rien de matériel, mais uniquement des actions de plusieurs sociétés achetées en bourse généralement à la baisse, quitte à la provoquer.



GUNDERIC

Adresse Postale : BP 21 - 88141 CONTREXÉVILLE CEDEX

Bulletin bimestriel N° 44

Mars - Avril 2004

CONTREXÉVILLE

De Gustave LEVEN - PERRIER à Helmut MAUCHER - NESTLÉ

(suite et fin)

L'O.P.A sur Vittel :

Au lendemain même de cette première O.P.A, le numéro un mondial de l'agro-alimentaire, le groupe suisse Nestlé (Indosuez), multinationale déjà détentrice de 52,49 % du capital, lançait à son tour une offre publique sur les 20 % du capital de Vittel, détenus encore par les Lamotte-Bouloumié, actionnaires historiques. Le temps est déjà loin des micro-empires Bouloumié et Hinzelin.

Rumeur d'O.P.A sur Perrier et parade :

Il paraissait très probable que Nestlé ne se serait pas contenté du seul Vittel. On avait alors évoqué la possibilité d'une collusion B.S.N- Nestlé cherchant à lancer une O.P.A sur Perrier. À la suite de quoi un partage des différentes marques d'eaux minérales de ce dernier groupe se serait opéré entre les deux associés. Agnelli a-t-il de bons avis ou de mauvais soupçons ?

L'opération de vente à Saint-Louis, holding français papetier et agroalimentaire (sucres, plats cuisinés William Saurin...), par l'intermédiaire de l'I.F.I.L, autre holding familial des Agnelli (et possesseur de 6,5 % d'autocontrôle de St Louis), d'une part de son capital (13,8 %) par Perrier, sa filiale la Société de Participation et de Gestion S.P.G et Exor, part détenue en autocontrôle, paraissait avoir fait capoter le projet. Exor, la Sté Générale et Saint-Louis détenaient alors 49,3 % du capital de Perrier. Sans doute Agnelli avait-il été prévenu de ses intentions par Antoine Riboud, P.D.G de B.S.N, lui-même prévenu par Nestlé.

Rappelons que Saint-Louis et Agnelli étaient actionnaires de B.S.N (6%) et que ce même B.S.N possédait des participations dans les holdings et sous-holdings des Agnelli. Mystère, pour le profane, du système des échanges croisés.¹⁵

Les deux O.P.A sur Perrier. Mais peut-on parler vraiment du coup des Saxons ? :¹⁶

L'affaire semblait réglée lorsque, coup de tonnerre, le verrouillage de Perrier par les Agnelli se révéla être une parade destinée à contrer le projet Nestlé soutenu en effet par B.S.N, tous deux pourtant rivaux, afin de s'emparer de Perrier. En ne prévenant pas B.S.N et la banque Lazard ses alliés de sa prise de contrôle sur Exor, les Agnelli avaient donc réuni contre eux les deux plus grandes multinationales de l'agro-alimentaire. Lequel projet n'était donc pas un bruit qui court. Celui-ci avait donc capoté sur ce verrouillage. C'est Indosuez, (et dans une certaine mesure le Crédit Agricole) en tant qu'actionnaire minoritaire (10 %) qui relance l'affaire à la suite de l'obligation faite fin février à Exor, la Sté Générale et St Louis, de lancer une O.P.A... sur Perrier ! dérogation ne leur ayant pas été accordée.

¹⁵- Agnelli et Riboud sont au départ en décembre 1991, alliés et amis de longue date. Saint-Louis est une filiale de la banque Worms (36,3 % appartenant à B.S.N). Agnelli a par ailleurs pour conseiller la banque Lazard, celle de B.S.N ; pour compliquer les choses, Agnelli est un actionnaire principal de B.S.N : l'I.F.I.L est son deuxième actionnaire ; par ailleurs B.S.N est entré dans le capital de Fiat. Le « charmeur » Agnelli, qui a « ouvert les portes de l'Italie » à Riboud, aurait pu se rendre maître d'un quart de B.S.N. Visées que nie avec véhémence (pour l'instant) A. Riboud. Mais pas de concorde entre Perrier et B.S.N, les points de friction étant constitués par les fromages (1) et surtout par les eaux minérales, Perrier contre Badoit, Volvic contre Evian enfin San-Pellegrino contre Badoit.

¹⁶- Allusion à la trahison des alliés Saxons des Français lors de la bataille de Leipzig (1813). Ils se tournèrent contre les troupes de Napoléon au plus fort du combat.

Exor, Ominco (la famille Mentzéloupoulos) Geneval (la Société Générale) et Saint-Louis pouvaient se permettre la demande de cette dérogation d'O.P.A à laquelle la réglementation les contraignait, puisqu'ils possédaient déjà près de 50 % du capital de Perrier et la jugeaient inutile alors même que Nestlé avait lancé la sienne sur la totalité du capital à un prix supérieur.

Cependant le fait d'avoir acquis 2 % du capital de Perrier en 1990 leur avait fait alors dépasser le tiers de ce capital, probablement déjà acquis avant la loi du 2 août 1989, rendant obligatoire le lancement d'une O.P.A ce seuil une fois franchi. Le deuxième point litigieux était la vente de l'autocontrôle de Perrier à Saint-Louis. La Commission des opérations de Bourse (C.O.B) avait toutefois jugé qu'il s'agissait là « d'une mesure de défense prise face à une initiative jugée hostile ».

Le temps des soupçons (suite) ou la justification de l'O.P.A sur Exor :

Le P.D.G de B.S.N avait fini par soupçonner Agnelli de vouloir tout simplement prendre sa place et de s'emparer d'Evian, alors qu'il prétendait ne désirer qu'une simple augmentation de participation dans B.S.N. Ce que refusait catégoriquement Riboud. Agnelli avait transgressé la loi. Dans le but de l'amener à négocier, B.S.N lance donc une contre-O.P.A sur Exor le 20 février 1992.

Ce renversement d'alliance aurait comme conséquence le passage de Volvic dans le groupe B.S.N, déjà possesseur d'Evian, de Badoit et de quelques sources italiennes. Volvic relâcherait ainsi Evian dont la production se révélait insuffisante. Nestlé quant à lui s'emparerait de la source de Vergèze. Mais il s'agissait là, au-delà d'une bataille Nestlé-Agnelli et d'une prise de contrôle de Perrier, de celle de B.S.N !

Dans ce combat de géants, les banques ont joué un rôle capital : Lazard pour B.S.N, Indosuez (par ailleurs possesseur de 10 % d'Exor) pour Nestlé, la Société Générale pour Exor, Worms pour St Louis, le Crédit Agricole pour Roquefort conjointement avec Perrier.

En janvier 1992, l'O.P.A de Nestlé par l'intermédiaire de Demilac, structure boursière de Nestlé (50 %) et d'Indosuez (50 %) sur la moitié du capital plus une action se voit prolongée, la C.O.B n'ayant pas accordé à Exor, nous l'avons dit, la demande de dérogation au dépôt d'une O.P.A par le trio St-Louis - Société Générale - Exor. Laquelle C.O.B avait enquêté sur la cession par Perrier d'une partie de son capital à St Louis, contrôlé par le holding I.F.I.L. Cession reconnue valable fin février 1992 par le Tribunal de Commerce de Paris, mais finalement annulée par ce même Tribunal le 16 mars. Parmi les raisons invoquées, l'engagement de la société S.P.G, filiale de Perrier possédant les 13,8 % d'auto-contrôle par le président d'Exor et de Perrier, Jacques Vincent, sans la délégation de pouvoir d'Hubert Leven, président de S.P.G. Le 27 février le même trio se voyait donc tenu, après appel, de déposer son projet d'O.P.A sur Perrier. Non sans qu'il ait saisi le Conseil de la Concurrence d'une plainte pour pratique anticoncurrentielle et entente illicite.

Commença alors le temps des procédures et des « grignotages » pour le compte d'Agnelli ou de Nestlé. N'a-t-on pas même évoqué l'intervention de la Lybie ? Je passe sur l'achat massif d'actions Perrier par les banques étrangères (Arabes notamment) au profit d'un des protagonistes de l'O.P.A.

Comparant le combat Agnelli - B.S.N - Nestlé à une partie de golf sur un terrain 18 trous, Riboud reconnaissait lui-même qu'à la fin février 1992 on n'en était guère qu'au 9^{ème}. Il ajoutera plus tard que quoiqu'il arrivât, il n'aurait jamais rompu avec Agnelli.

All's well that Ends well : ¹⁷

Le P.D.G de la Société Générale ne voyait pas la possibilité d'une négociation et tout paraissait bloqué encore le 17 mars. Une semaine plus tard, après quatre mois de rudes passes d'armes, la réconciliation générale s'opère autour de Perrier, la paix signée toutes les parties sont satisfaites. Nestlé et Suez mèneront leur O.P.A à bon terme, même si alors ils ne possèdent que 35 % de Perrier. (Quinze jours plus tard, 57,6 % du capital social et 66,8 % des droits de vote sont à leur disposition grâce à leurs nouveaux alliés Exor, Société Générale et filiales). B.S.N et Agnelli, celle sur Exor (sans Perrier), la participation de B.S.N restant très symbolique (5 %). Le Crédit Agricole recevra en partage les Caves de Roquefort.

St-Louis jouera le rôle du dindon de la farce en voyant ses ambitions de conquête d'eaux minérales réduites à néant mais recevra toutefois des dédommagements. Quant à Jacques Vincent, jusqu'alors P.D.G de Perrier et d'Exor, il essuiera tous les reproches, « désavoué par ses alliés, après avoir été sévèrement sanctionné par les tribunaux ».

Agnelli fera l'acquisition de Châteaux Margaux et du parc immobilier parisien, estimés à plus de 4 milliards, pour seulement un milliard. Le groupe de Suez, possesseur de 10 % d'Exor, jugera cette fois le prix proposé « acceptable ».

Nous ne savons rien par contre des réactions du clan Leven - Mentzéloupoulos - Vincent. Ce dernier était absent lors de sa signature de l'accord.

Comment peut-on juger possible une telle réconciliation générale et qui plus est aussi rapide ? « Au plus fort de la bataille les acteurs ont eu l'intelligence de ne jamais perdre contact » affirma un des protagonistes.

¹⁷ - « Tout est bien qui finit bien », comédie de Shakespeare.

Le Commissariat à la concurrence de Bruxelles troublera bien quelques temps la sérénité retrouvée de la multinationale suisse en dénonçant « le comportement parallèle anticoncurrentiel de Nestlé et B.S.N ». En juin le dossier Perrier sera au centre d'une polémique européenne.

Mais finalement l'accord sera donné, à la condition expresse de voir Nestlé revendre Volvic à B.S.N, très récent propriétaire de Salvetat. En plus de Vittel, Hépar - et la Vitelloise - Nestlé, en s'emparant de Perrier-Contrexéville, même sans Volvic, avait désormais sous sa coupe les deux rivales enfin réunies. Pour le meilleur... et pour le pire ? Il devenait sous le nom de Nestlé Waters S.A avec 73 marques (dont Valvert, Aquarel...) le leader mondial de l'eau en bouteilles.¹⁸

Les exigences de Bruxelles en vue de régler le problème de l'abus de position dominante du duopole B.S.N-Nestlé (« la réglementation des fusions s'applique aux oligopoles » déclara Sir Léon Brittan) furent rapidement satisfaites par l'apparition d'un troisième partenaire : Castel.

En 1949, les quatre frères Castel sont négociants en vin à Bordeaux. Ils procèdent au rachat entre autres de l'enseigne Nicolas en 1988. Ils seront plus tard propriétaires de domaines viticoles en Provence et au Maroc (Meknès, Boulouane). Ils délocalisent une partie de leurs activités en Afrique francophone comme fabricants et distributeurs de bières (Castel, Beer, Flag, 33 Export) et de boissons gazeuses. En 1990 ils achètent les Brasseries et Glacières internationales. Ils embouteillent les marques Coca-Cola, Orangina et Schweppes et proposent à nombre de pays africains leurs propres boissons gazeuses (Fanta...). Auparavant, dès 1976, ils s'étaient intéressés aux eaux de source.

C'est en 1993 qu'ils créent la branche Neptune regroupant plus de dix marques d'eaux, dont Thonon, St-Yorre, Vichy-Célestins, Vernière, Pierval, Cristalline, Courmayeur et Chateldou, le nouveau haut de gamme des eaux minérales, la plupart ayant appartenu au groupe Perrier.

Se posait enfin le problème de l'embouteillage de Contrexéville fabriquant ses propres emballages, sans parler des inquiétudes se faisant jour à Vergèze concernant le maintien de l'emploi. On avait parlé d'un éclatement entre B.S.N d'une part, possesseur d'usines à Gironcourt et à Veauche, proche de St-Galmier dans la Loire¹⁹ et Saint-Gobain d'autre part (30 milliards de bouteilles).

Et Leven ? :

Nous étions partis de Leven puis nous avons quelque peu bifurqué pour relater les convoitises engendrées par ses acquisitions. Revenons pour conclure à Gustave Leven. En 1991, à 77 ans, Leven ne se porte pas trop mal. Il revient à la tête d'une Société de Bourse indépendante, précisément au moment de l'O.P.A. Agnelli et plus d'un an après avoir quitté la présidence de Perrier. Il reprend avec son neveu la Sté Leven-Chaussier. Le propriétaire du château d'Angervilliers dans l'Essonne contrôle en 2001 la Sté Union pour l'Aviation d'Affaires à Réaction, U.N.I.J.E.T, laquelle détient près de 5 % de Vivarte, ex-groupe André (« André, le chasseur sachant chausser ») et 32° entreprise française de grande distribution en 2003.

Clin d'œil de l'actualité boursière, l'annonce de la vente en cette fin d'année 2003 de ce même Vivarte (deux millions d'euros de chiffre d'affaires) nous apprend que 66 % du capital du premier groupe français de l'habillement et de la chaussure sont détenus par Louis Descours... et Gustave Leven !



Antoine RIBOUD



Helmut Maucher
Patron de Nestlé

Pierre MASSON



Reto Domeniconi
Stratège de l'O.P.A. Nestlé

¹⁸ - Elles représentaient 7 % de l'activité Perrier.

¹⁹ - La Verrerie du Languedoc a été vendue à B.S.N-Danone en 2000.